

Lors du CNESER du 21 avril qui se tenait en visioconférence Sup'Recherche-UNSA est intervenu sur les points qui suivent.

La pandémie et la situation dans les universités

Depuis le 16 mars, les universités sont fermées et des plans de continuité administrative et pédagogique ont été mis en place. Les agents de l'ESR font tout ce qui est possible pour permettre que nos établissements fonctionnent à minima. Ainsi, les payes sont assurées, un suivi pédagogique et des modalités d'évaluation adaptées sont mis en place, en outre des collègues s'impliquent sur le plan sanitaire : production de gel hydroalcoolique, de masque, engagement dans la réserve sanitaire ... C'est une belle image que l'ensemble des agents donne de l'ESR.

Nous voulons saluer l'engagement des personnels et nous attendons que notre tutelle s'en souvienne et en tienne compte quand il s'agira de revalorisations des rémunérations.

La formation

Nous avons défendu les points suivants :

- **Nous demandons une attention toute particulière pour les étudiants qui doivent soutenir un mémoire de fin de cycle, valider un stage** (validation du titre de psychologue par exemple) nous demandons que des délais leur soient accordés et que si soutenance ou stage devait se dérouler sur une partie de l'année universitaire 2020-21, ils soient exonérés de droits d'inscription ;
- **Concernant plus spécifiquement les doctorants, il faut que :**
 - **tous les contrats doctoraux soient prolongés** en tant que de besoin ;
 - tout doctorant inscrit en thèse en 2019-20 soit inscrit de droit en 2020-21 s'il le souhaite;
 - que les soutenances qui auraient dû avoir lieu ce printemps puissent être reportées sur l'ensemble de l'année universitaire 2020-21 là encore avec dispense de frais d'inscription.

Les activités de recherche

Outre la situation des doctorants que nous venons de mentionner. Le travail des équipes de recherche a été impacté et elles fonctionnent en mode dégradé. Les missions sont annulées, les colloques sont reportés, cela a des conséquences financières, car le plus souvent les dépenses ont été engagées, voire réglées auprès des voyagistes qui ont remporté les marchés.

- Nous attendons de la part du MESRI qu'**il intervienne auprès de ces voyagistes** soit pour qu'ils remboursent les sommes réglées, soit pour que les sommes réglées fassent l'objet d'un crédit à utiliser ultérieurement.

- Par ailleurs, **il faudra permettre et inciter les universités à reporter sur 2021 des crédits de recherche non utilisés du fait de cette crise.**

Un groupe de travail

Il faudra tirer un bilan de cette pandémie. En suivant l'exemple de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale qui s'est dotée de deux groupes de travail sur l'enseignement supérieur et sur la recherche, **nous souhaitons que, dans le cadre d'un dialogue social, un bilan partagé soit fait pour tirer les leçons de cette et proposer des solutions aux difficultés et fragilités que cette pandémie aura révélées.**

La formation des enseignants

Madame la Ministre a dit à plusieurs reprises combien elle était attachée à la continuité du dialogue sociale même si la situation de crise en modifie les conditions. Aussi nous voudrions faire part de notre étonnement quand nous avons appris, par une dépêche d'agence, que Mark Sherringham, inspecteur général s'était vu confier une mission concernant les INSPE, ceci **sans que les partenaires sociaux n'aient simplement été informés.**

La lettre de mission précise que ce sont les « **recteurs qui ont a responsabilité de mettre en place les nouveaux Inspé** » et que M. Sherringham « **accompagnera les recteurs dans la vérification de la conformité des maquettes pédagogiques** ». Nous rappelons que les INSPE sont des composantes universitaires, les prérogatives du conseil de composante, de la CFVU et in fine du CNESER de faire ce type de vérification. **Nous rappelons que les INSPE sont des composantes universitaires, dans ce cadre cela relève des prérogatives du conseil de composante, de la CFVU et in fine du CNESER de faire ce type de vérification.**

Le second volet de la mission concerne la création de « *classes préparatoires au professorat des écoles (CPPE)* » que l'inspecteur général est chargé de définir et de concevoir « *en lien avec la Dgesco, la Dgesip, l'IGÉSR et les corps d'inspection territoriaux* ». Pourquoi les universités ne sont pas mentionnées ? Ces CPPE ont elles vocation à être mises en place dans les lycées ?

Si ce que rapporte cette dépêche est exact, il s'agit d'une nouvelle orientation de la réforme formation des enseignants du premier degré **avec un projet porté essentiellement par le MENJ.**